

## **Titre 1 : RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL**

## 1. Rappel du contexte local

La commune de MORFONTAINE se situe au nord du département de Meurthe-et-Moselle. Elle appartient à la région du Pays-Haut et à l'arrondissement de Briey. Elle est rattachée au canton de Villerupt. La commune est distante de 38 km de Briey, 11 km de Villerupt et de Longwy, 15 km du Grand-Duché de Luxembourg.

En 2015, la commune comptait 1 098 habitants, en diminution de 2,4 % par rapport à 2010. La commune s'étend sur une superficie de 1 142 hectares, soit une densité de population de 96 habitants au km<sup>2</sup> en 2015 (pour mémoire : 98,2 habitants au km<sup>2</sup> en 2007 et 79,6 habitants au km<sup>2</sup> en 1999).



La commune de MORFONTAINE appartient à la **Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL)** composée de 21 communes comptabilisant à ce jour plus de 60 000 habitants.

La commune est constituée de **deux unités urbaines agglomérées** situées au cœur du ban communal :

- Morfontaine « **Village** » qui occupe la partie centre-ouest du ban communal ;
- Morfontaine « **les Cités** » qui occupe la partie centre-est du ban communal.

Le territoire de MORFONTAINE fait partie du plateau agricole du **Pays-Haut**. Le ban communal s'organise autour de **trois grandes unités topographiques** :

- Le **plateau** couvre l'essentiel du ban communal. Celui-ci s'incline du nord-est vers le sud-ouest, les altitudes passant de 400 mètres à 340 mètres. La surface de ce plateau offre un aspect assez ondulé, lié à la présence de fonds de vallée secs ainsi que de petits cours d'eau, notamment sur la partie sud et ouest du ban communal ;

- Les **fonds de vallées** occupent les parties sud et ouest du ban communal, ceux-ci sont étroits du fait de la faiblesse des écoulements ;

- Les **versants** constituent un troisième faciès entre le plateau et le fond de vallée, ils offrent des dénivellations assez importantes, notamment pour les versants du ruisseau du Nanheul (60 à 70 mètres maximum).

Les boisements sont concentrés sur les zones de versants et forment une ceinture continue à l'ouest, au sud et à l'est du ban communal. Ces boisements constituent un fort **intérêt écologique** car une grande partie de ceux-ci sont intégrés à une ZNIEFF de type 1 : « Cranerie de Baslieux, méandre de Pierremont et vallée de Nanheul » ainsi qu'à un Espace Naturel Sensible, celui du « Vallon du Nanheul ».



## 2. Enjeux de la modification simplifiée du PLU

La commune de MORFONTAINE dispose d'un **Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2013**.

S'apercevant de difficultés de mise en œuvre de certaines règles issues de ce PLU depuis son entrée en vigueur, la commune souhaite modifier son règlement littéraire par le biais d'une procédure de **Modification Simplifiée**.

Les points à modifier sur les zones urbaines UA, UB, UC, et à urbaniser 1AU et 2AU reposent notamment sur :

- l'implantation des constructions sur des terrains privés, en limite du domaine public et en limites séparatives,
- les hauteurs des murs bahut pour les clôtures,
- les couleurs des toitures,
- les pans de toitures des annexes,
- la surface des abris de jardin,
- la référence au nuancier du CAUE 54 pour la couleur des façades.

Ces modifications porteront uniquement sur le règlement littéraire.

Cette évolution permettra de faciliter l'implantation de futures constructions.